

Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre
des Députés

Luxembourg, le 23 septembre 2025

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une question parlementaire à Madame la Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale.

Le 22 septembre 2025, le Directeur de la Santé a publié une circulaire à l'attention du corps médical concernant la vaccination antigrippale des personnes de 65 ans et plus, en préconisant l'utilisation prioritaire des vaccins hautement dosés.

Le Syndicat des Pharmaciens du Luxembourg (SPL) a réagi via communiqué de presse en date du 23 septembre 2025, en exprimant ses vives inquiétudes face à cette décision. La circulaire du 22 septembre 2025 aurait été publiée sans concertation avec les pharmaciens et les grossistes-répartiteurs, pourtant indispensables à la réussite de cette campagne vaccinale. Or, aucun vaccin hautement dosé n'est actuellement disponible au Luxembourg, ce qui pourrait créer une confusion chez les patients et retarder la protection de la population à risque. Cette décision met en outre en péril la logistique déjà engagée autour de milliers de doses de vaccins classiques distribuées en pharmacie. Elle risque également de miner la confiance du public dans les campagnes vaccinales, en raison d'un manque d'anticipation, alors que les recommandations de la « Ständige Impfkommision » (STIKO) allemande ont été publiées en octobre 2024.

Dans ce contexte, je voudrais poser les questions suivantes à Madame la Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale :

- Pour quelles raisons la circulaire du 22 septembre 2025 mentionnée ci-dessus a-t-elle été publiée sans concertation préalable avec les pharmaciens et les grossistes-répartiteurs ?
- Quelles mesures concrètes le ministère entend-il mettre en place pour garantir un approvisionnement suffisant et rapide en vaccins hautement dosés pour la population concernée ?

- Comment le ministère compte-t-il gérer la situation des patients déjà vaccinés avec un vaccin classique afin d'éviter une confusion, surtout de la population à risque ?
- Quelles explications peuvent être données quant au retard pris par rapport aux recommandations publiées en Allemagne en octobre 2024 ? Quelles mesures le ministère envisage pour améliorer l'anticipation et la coordination des futures campagnes vaccinales ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'L' followed by a series of loops and a horizontal stroke at the end.

Laurent Mosar
Député